

Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

Référence : FDS_997_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 25/08/2020

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Non classé comme dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

2.3 Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères en tant que substance vPvB, conformément à l'annexe XIII du Reg. N.1907 CE / 2006

Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

Référence : FDS_997_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 25/08/2020

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substance

Nom de la substance :
Sel de sodium de l'acide éthylène diamino ferrique - N - N' - bis (2 - hydroxy) phénylacétique
CAS : 84539 - 55 - 9
CE : 283 - 044 - 3

Synonyme: (Etylendiamino - bis(2hydroxyphenilacetic) acid sodium potassic - ferric salt

Poids moléculaire : 435,2
Formule chimique : C18H16O6N2FeNa

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, s'adresser à un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon les zones du corps qui sont entrés en contact avec le produit. Laver les vêtements avant de les réutiliser

Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe

Ingestion

Cherchez une attention médicale immédiate. Rincer la bouche, donner de l'eau à boire

Inhalation

Amener la victime à l'air libre, aérer la pièce

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. mousse, anhydride carbonique, poudre chimique sèche. Refroidir les récipients pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé et la sécurité.

Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

Référence : FDS_997_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 25/08/2020

Moyen d'extinction à ne pas
utiliser

aucune connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Gaz produits

La décomposition provoque l'émission de gaz toxiques (Nox ; SOx). Ne pas respirer les fumées

5.3 Conseils aux pompiers

S'assurer que le masque antifumée adopté protège les voies respiratoires des gaz toxiques indiqués au point 5.2. Porter toujours l'équipement complet de protection contre l'incendie.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Alerté les travailleurs d'urgence internes. Porter un vêtement de protection complet, protection de la peau, et des lunettes de sécurité

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection
de l'environnement

: Circonscrire l'épanchement de matériel pour éviter la contamination des cours d'eaux et des nappes phréatiques; si cela se produit, informer les autorités compétentes. Ne pas jeter les déchets dans la nature. Recueillir le plus de produit possible dans un récipient propre pour le réutiliser ou l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir avec un matériau inerte (sable ou de la terre).

Récupérer le produit rapidement, porter des masques appropriés, des vêtements de protection, des gants de latex pour la réutilisation, si possible, ou éliminé. Laver ce qu'il reste à l'eau (voir également Paragr. 13)

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter: Le contact direct avec la peau et les yeux. Voir aussi l'article 8

Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

Référence : FDS_997_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 25/08/2020

Eviter la formation de poussière. Vêtements de travail contaminés doit être changé avant de vous connecter dans les domaines dans lesquels vous mangez.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les lieux de travail.

Voir également la section 8 de se référer aux dispositifs recommandés.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des zones toujours suffisamment aéré, sec et frais. Conserver dans hermétiquement fermé et étiqueté.

Protéger de la chaleur et / ou de la lumière directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

TLV - TWA Fer, des sels solubles 1 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans les pièces où la substance est stocké / manipulé ils doivent être convenablement ventilés, frais et sec.

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité quand l'exposition est prolongée et la concentration élevée.

Protection de la peau: Porter les vêtements de travail normaux. Si nécessaire imperméables

Protection des mains: pour un contact permanent et direct, utiliser des gants de protection (EN374)

Protection respiratoire: porter un masque de protection (classe P2) quand la concentration est élevée.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Microgranules

- Couleur : Rouge foncé

Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

Référence : FDS_997_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 25/08/2020

-
- pH : 7 - 8 en solution aqueuse à 1%
 - Viscosité : ND
 - Point/ intervalle d'ébullition : > 100°C
 - Coeff. de répartition n - octanol/eau : N.A.
 - Point d'inflammabilité : N.A.
 - Pression de vapeur : N.A.
 - Densité relative : 600 - 660 Kg/m³
 - Hydrosolubilité : 250 mg/l à 20 °c
 - Point de congélation : N.A.
 - Propriétés explosives : N.A.
 - Propriétés comburantes : N.A.

9.2 Autres informations

- Conductivité : 0,5 (1/1000) mS/cm 18°C

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Il réagit avec les oxydants forts

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il réagit violemment avec les oxydants forts

10.4 Conditions à éviter

Ne pas chauffer le produit à des températures supérieures à 200 ° C

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie sont émis des fumées toxiques (NO_x, SO_x)

Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

Référence : FDS_997_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 25/08/2020

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Selon les données disponibles à l'heure actuelle, la préparation n'a pas occasionné de dommages ou de problèmes à la santé humaine. Quoiqu'il en soit elle doit être maniée avec soin et selon les bonnes pratiques industrielles. Cette préparation peut avoir des effets légers sur la santé des personnes sensibles, par l'inhalation et/ou le contact avec les yeux et/ou l'ingestion.

Voies de pénétration : ingestion, inhalation, contact avec les yeux ou la peau.

Corrosivité/pouvoir irritant : aucune preuve de cet effet n'a été trouvée.

Toxicité aiguë :

L'ingestion peut provoquer des troubles de santé qui comprennent les douleurs abdominales avec brûlure, nausée et vomissement.

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation ; les symptômes peuvent comprendre rougeurs, œdèmes, douleurs et larmoiement.

Le contact avec la peau peut provoquer irritation avec érythème, œdème, sécheresse et gerçures.

Toxicité chronique :

Des intoxications chroniques extrêmement rares peuvent provoquer des troubles digestifs.

Pouvoir sensibilisant : aucune preuve de cet effet n'a été trouvée

Cancérogénèse : aucune preuve de cet effet n'a été trouvée

Mutagénèse : aucune preuve de cet effet n'a été trouvée

Toxicité reproductive : aucune preuve de cet effet n'a été trouvée

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

Référence : FDS_997_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 25/08/2020

Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination de la préparation :
Éliminer la préparation dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Élimination des emballages contaminés :
Éliminer l'emballage, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse		
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse		

Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

Référence : FDS_997_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 25/08/2020

14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 16. Autres informations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition autoaccélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable;

Anti-Chlorose Reverdissant - BIOCLORO10AN - 3167770217292

Référence : FDS_997_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 25/08/2020

DSL – Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.